

**Conseil économique et social**

Distr. générale
6 octobre 2014
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants**Reprise de la cinquante-septième session**

Vienne, 3-5 décembre 2014

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**Reprise de la vingt-troisième session**

Vienna, 4 et 5 décembre 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat**Additif***Résumé*

La présente note a été établie en application de la décision 2013/246 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au premier semestre 2015 le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que des résolutions 52/13, 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 18/3, 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle rend compte des travaux que le groupe de travail a accomplis entre le 12 février et le 1^{er} octobre 2014.

* E/CN.7/2014/1/Add.1.

** E/CN.15/2014/1/Add.1.



I. Délibérations

1. Entre le 12 février et le 1^{er} octobre 2014, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a tenu quatre réunions informelles. Il a poursuivi l'examen des questions inscrites à son ordre du jour tel qu'approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2013/246, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément à son mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions des résolutions 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. Lors de sa réunion tenue le 12 février, le groupe a pu avoir un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de son programme thématique sur la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale pour la période 2012-2015, qui visait principalement à aider les États Membres à élaborer, utiliser et appliquer les règles et normes pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et ce à travers des programmes mondiaux, régionaux et nationaux. Le groupe a également été informé des résultats et des priorités du Programme mondial à l'appui de la prévention de la criminalité et de la réforme de la justice pénale, et du Programme de lutte contre la criminalité maritime. Le cadre stratégique pour la période 2014-2015 et les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre stratégique pour la période 2016-2017 ont fait l'objet d'un bilan actualisé. On a rappelé aux participants que ce dernier document devait être examiné par le Comité du programme et de la coordination à New York en juin 2014, afin que les observations de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale puissent être prises en compte. Les orateurs ont fait des observations initiales portant, notamment, sur la nécessité de faire état dans ce document du maintien en activité des bureaux extérieurs et de prendre en considération, de manière équilibrée, les deux éléments des travaux de l'Office, à savoir la drogue et le crime. Enfin, le groupe a été informé des mesures tendant à améliorer l'équilibre hommes-femmes aux postes de responsabilité de l'ONUDC et du fait que les femmes représentaient à tous les niveaux de l'Office plus de 50 % des effectifs. Des participants ont posé des questions au sujet de la représentation géographique, et ont fait observer que l'ONUDC devrait élargir la diversité géographique dans la catégorie des administrateurs.

3. Lors de la réunion tenue le 23 juin, le groupe a été informé de l'état d'avancement du programme régional pour l'Afrique de l'Est pour la période 2009-2015, qui portait sur la lutte contre le trafic, la criminalité organisée et le terrorisme, la lutte contre la corruption, la promotion de la justice et de l'intégrité, l'amélioration de la santé et la promotion du développement humain. Au fil des ans, on avait constaté un élargissement de la base de financement et du portefeuille de projets, et les demandes d'assistance des États Membres étaient en progression. La dépendance à l'égard des contributions volontaires était une source de difficultés. Par ailleurs, la sécurité dans la région soulevait des problèmes. Il a aussi été rendu compte, d'une part, du nouveau programme régional pour la période 2014-2016 à

l'appui de la stratégie de la Communauté des Caraïbes sur la criminalité et la sécurité, qui visait à promouvoir la coopération régionale et une action concertée face à la menace que faisait peser la criminalité transnationale organisée et, d'autre part, du nouveau Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts pour la période 2014-2018, qui visait à fournir une assistance technique dans des domaines tels que le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages et le commerce international de bois illégalement exploité. Répondant à des questions sur ce dernier programme, le Secrétariat a donné des précisions sur ses contributions à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et sur sa collaboration avec d'autres organisations ayant un mandat dans ce domaine, comme l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

4. Des exposés ont été présentés sur la suite donnée à la résolution 56/17 de la Commission des stupéfiants et à la résolution 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Les questions abordées portaient notamment sur le recouvrement intégral des coûts dans certains bureaux régionaux et bureaux extérieurs, les mesures d'efficacité examinées par l'Office et l'utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes dans le budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015. L'engagement de l'Office en faveur de l'équité et de la cohérence dans le calcul, l'absorption et la présentation du recouvrement intégral des coûts entre les donateurs et les programmes a été mis en évidence. Certaines délégations ont exprimé leur soutien au modèle de recouvrement intégral des coûts et souligné qu'il était important de faire le point de son efficacité et de sa faisabilité dans les mois à venir. Dans l'ensemble, les États Membres ont estimé qu'il était nécessaire d'adopter une approche plus structurée et d'approfondir les débats avec les États Membres, notamment à travers le groupe de travail, sur les questions liées au recouvrement intégral des coûts et à la situation financière de l'ONUDC, s'agissant notamment de l'utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes. Il a également été souligné qu'il fallait appliquer le modèle de recouvrement intégral des coûts à parts égales entre les bureaux extérieurs et le siège et que l'ONUDC devait bénéficier d'un soutien accru de la part des pays accueillant les bureaux extérieurs. Il a également été fait mention des incidences financières de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public et d'Umoja, le progiciel de gestion intégré pour la gestion des finances, des ressources et des actifs qui sera l'outil administratif central de l'Organisation des Nations Unies. En réponse aux observations formulées par des délégations, l'ONUDC a rappelé que la mise en place du modèle de recouvrement intégral des coûts pour l'actuel exercice biennal de transition s'était imposée en raison de la baisse constante des fonds à des fins générales et de la nécessité d'assurer la durabilité.

5. La réunion a également examiné les conclusions de l'évaluation approfondie du programme de pays de l'ONUDC pour le Pakistan, y compris les recommandations sur l'orientation stratégique du programme à l'égard de l'Afghanistan dans le contexte de l'après-2014. Des orateurs ont souligné la nécessité d'assurer la viabilité de ce programme en favorisant les partenariats et la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies présents dans le pays. Enfin, le groupe de travail a approuvé le calendrier des réunions et le programme de travail provisoire pour la période juin-décembre 2014, et l'inscription du thème

“Renforcement de la situation financière et de la gouvernance de l’ONUDC: suite donnée à la résolution 56/17 de la Commission des stupéfiants et à la résolution 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, en tant que point permanent de l’ordre du jour pour cette période.

6. Lors de la réunion tenue le 5 septembre, un exposé a été présenté sur les conclusions et recommandations de l’évaluation à mi-parcours du Programme mondial de l’ONUDC contre le VIH/sida, qui visait à promouvoir l’accès universel à la prévention du VIH, ainsi qu’au traitement, à la prise en charge et au soutien des personnes qui s’injectaient de la drogue et des personnes vivant en milieu carcéral. La réunion a été informée que toutes les recommandations avaient été acceptées et que l’ONUDC prenait des mesures de suivi appropriées. Les orateurs se sont dits satisfaits du Programme mondial. S’agissant de l’échange de connaissances et d’enseignements tirés de l’expérience, on a souligné l’importance de la coopération avec d’autres groupes et des organisations de la société civile menant des activités dans le domaine du VIH/sida. Certaines délégations ont demandé des précisions sur le mandat de l’ONUDC concernant le VIH/sida et indiqué que les activités dans ce domaine devraient faire partie de celles entreprises en matière de prévention de l’usage illicite de drogues, de traitement et de réadaptation, et leur être proportionnées. Il a également été dit qu’il importait de considérer les questions d’égalité hommes-femmes et les droits de l’homme comme des questions transversales. Des exposés ont été présentés sur l’état de la mise en œuvre du modèle de recouvrement intégral des coûts, concernant des questions telles que la rétroactivité du recouvrement intégral des coûts pour les contributions annoncées avant 2014, les principes et les lignes directrices régissant la répartition des coûts entre les fonds à des fins générales, les fonds à des fins spéciales et les fonds d’appui aux programmes, et la maîtrise des coûts au siège et sur le terrain. Des délégations ont souligné qu’il était nécessaire d’assurer la transparence et la cohérence dans l’application du modèle de recouvrement intégral des coûts et posé des questions sur les effets de sa mise en œuvre au siège et sur le terrain. Plusieurs orateurs ont reconnu que l’exécution des projets d’assistance technique était un atout de l’ONUDC et indiqué que le modèle de recouvrement intégral des coûts ne devrait pas porter préjudice aux travaux menés sur le terrain. Des questions ont aussi été soulevées sur le traitement futur des bureaux dont le niveau de programme ne pouvait pas permettre un recouvrement intégral des coûts. Il a été largement admis que la tendance à la baisse des fonds à des fins générales représentait un problème récurrent pour l’ONUDC et certains ont fait observer que le modèle de recouvrement intégral des coûts risquait de se solder par une nouvelle diminution de ces fonds. Des délégations ont demandé des éclaircissements sur l’utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d’appui aux programmes et souligné la nécessité d’établir des lignes directrices sur les fonds à des fins générales utilisés pour couvrir les déficits de financement des programmes. S’agissant de la maîtrise des coûts, certains ont fait observer que, outre la recherche d’économies touchant les postes dans les bureaux extérieurs, des gains d’efficacité devraient également être recherchés au siège. En réponse aux questions et observations, les représentants de l’ONUDC ont réaffirmé que le modèle de recouvrement intégral des coûts était appliqué dans l’ensemble du système des Nations Unies, tout en soulignant que ce modèle n’offrait pas une solution à tous les besoins de financement et qu’il fallait que l’Office puisse continuer de disposer de fonds à des fins générales pour pouvoir fonctionner efficacement. La définition et les objectifs de la gestion axée sur les

résultats de même que sa mise en œuvre à l'ONUDC ont été évoqués et des informations ont été données sur les outils normalisés de planification et de communications de données en ligne et sur le processus de communications de données. L'ONUDC a souligné qu'il importait de fixer des objectifs d'exécution harmonisés et de mettre en œuvre des cadres logiques au sein de l'Office, et également de mesurer l'impact de l'assistance en évaluant les résultats à long terme en plus des résultats immédiats. Enfin, l'Office a fait état, à titre d'éventuel mécanisme de financement, d'une conférence annuelle d'appel de fonds ou d'annonces de contributions, qui serait organisée compte tenu d'un rapport annuel sur les programmes et d'un recueil des besoins de financement. Les participants ont également été informés qu'une réunion spéciale sur les questions de financement aurait lieu en 2015 avec pour objectif d'obtenir des États Membres qu'ils proposent des montants indicatifs de contributions et de permettre une planification réaliste des futurs programmes. Des ressources durables étaient nécessaires pour cette nouvelle initiative de l'ONUDC.

7. Lors de la réunion tenue le 1^{er} octobre, des exposés ont été présentés sur la mise en œuvre du modèle de recouvrement intégral des coûts, en particulier sur des questions telles que la rétroactivité dans le cadre d'accords de financement conclus avec des États Membres donateurs, la période de transition ainsi que les résultats escomptés et des comparaisons avec les modèles de financement d'autres organismes des Nations Unies. À titre d'exemple, les participants ont eu un aperçu de la mise en œuvre du modèle de recouvrement intégral des coûts dans le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de son impact dans ce contexte, et des informations leur ont été communiquées sur l'utilité et le programme de travail du Bureau régional, sa structure financière et sa situation actuelle concernant le recouvrement intégral des coûts. La question de l'utilisation des fonds d'appui au programme sur le terrain a également été évoquée. On a souligné qu'il importait d'assurer un équilibre entre la réalisation des objectifs de l'ONUDC préétablis et la mise en œuvre du modèle de recouvrement intégral des coûts sur le terrain et au siège. Des délégations ont également fait part de leurs préoccupations au sujet du respect des délais dans la fourniture de l'assistance technique et mentionné l'importance d'un dialogue sur les questions de fond entre les donateurs et l'ONUDC. La disproportion entre les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales a de nouveau été signalée. Il a également été fait référence à l'approche-programme intégrée et à la cohérence qu'il fallait assurer entre les aspects thématiques et géographiques des travaux de l'ONUDC, ainsi qu'à la nécessité d'un cadre de responsabilisation unifié et d'un mécanisme de communication d'informations axé sur les résultats. Les participants ont pris connaissance d'informations actualisées sur les travaux du Groupe de l'évaluation indépendante de l'ONUDC, concernant des questions telles que les outils d'évaluation et la promotion d'une culture de l'évaluation au sein de l'Office. Les délégations ont eu un aperçu des évaluations finalisées ou en cours. La question de l'intégration de questions transversales telles que l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans les évaluations a également été soulignée.

II. Questions d'organisation et d'administration

8. Le groupe de travail a tenu quatre réunions informelles durant la période considérée, les 12 février, 23 juin, 5 septembre et 1^{er} octobre 2014. D'autres réunions sont prévues le 20 novembre et le 2 décembre 2014.

9. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail des documents et des informations sur support papier et sur support électronique, notamment par l'intermédiaire d'une page Web accessible au public sur le site Web de l'ONUDC et d'une page Web sécurisée réservée aux États Membres, dont l'objet était de leur communiquer des informations pertinentes.
